

## Table ronde avec les précaires de l'Education Nationale

# Trouver d'urgence une solution transitoire pour geler les licenciements et ouvrir la concertation pour des réponses pérennes

[Mis en ligne le:18/12/2007]

**Au sommaire de cette page**

→ [Bataille symbolique](#)

Le Conseil régional, répondant aux souhaits de l'intersyndicale de l'Education nationale, a organisé une table ronde sur la question des licenciements des précaires travaillant dans les collèges et lycées. Si la totalité des syndicats ont répondu présents, certaines collectivités ne sont pas venues au rendez-vous. Toujours est-il que les participants, sur proposition du Président Vergès, ont approuvé une stratégie : trouver d'urgence une solution transitoire pour geler tout licenciement et ouvrir la concertation avec l'ensemble des personnes concernées afin de traiter le problème, non seulement pour l'immédiat, mais sur le moyen et long termes.

La situation que connaît aujourd'hui une partie des personnels précaires de l'Education nationale revêt une importance considérable : en effet, il s'agit, à court terme, de l'emploi de 343 personnes. Celles-ci vont être remerciées par l'Education nationale après des années d'emploi - parfois plus de 10 ans - ; ces personnes, dont les contrats précaires ont été renouvelés au fil des années par l'Education nationale, occupent des postes d'accueil, de restauration, d'hébergement dans les collèges et lycées. Parmi ce personnel, certains vont se retrouver au chômage parce que leur poste est purement et simplement supprimé ; pour d'autres, la situation est encore plus intolérable : leur poste est maintenu mais l'Etat a donné ordre de recruter d'autres femmes et d'autres hommes, et cela, au 31 décembre, en janvier ou en août prochains.

Le problème de ces licenciements et ces suppressions de postes se pose également sur le moyen et le long termes : c'est la mise en difficulté du fonctionnement des établissements scolaires, et ce, dès la rentrée de janvier. C'est ensuite les conditions d'apprentissage des collégiens et lycéens réunionnais, mais aussi les élèves de maternelle et primaire qui est remis en cause, près de 243.000 personnes, l'équivalent de la population réunionnaise en 1946. « Ce problème hypothèque donc toutes les années à venir » souligne le Président Vergès.

Pour le Président Vergès, l'objectif est de « participer avec le maximum de Réunionnais à une expression unanime de La Réunion pour dire : ne faites pas cela, ne licencier pas ces femmes et ces hommes, attention aux dangers que cet acte va entraîner ». Et de poursuivre : « c'est le départ d'une action urgente, nous devons suscité l'adhésion de La Réunion sur une décision pour l'exprimer à l'Etat et avoir de sa part sa position de principe » sur la demande réunionnaise : geler toute suppression de poste et tout licenciement.

Après intervention du Directeur général des Services, Houssen Amode, portant sur le cadre juridique, réglementaire encadrant l'action de la Région dans ce domaine, les participants se sont exprimés :

- **SGPEN – CGTR** : déplorant l'absence de l'Etat, du rectorat et du Conseil général, le syndicat souhaite que la Région bloque le reversement d'une partie des sommes versées par l'Etat pour le paiement de ces précaires.
- **FSU** : cet « esclavage moderne » est intolérable, les « absents à cette table ronde sont démasqués » ; il faut trouver une solution pour se faire entendre du gouvernement. « la précarité n'a que trop duré dans cette académie ».
- **SGEN – CFDT** : le plan Sapin proposait l'intégration et la titularisation des personnels dans la fonction publique. Mais aujourd'hui, cela n'est plus évoqué. Il explique que rectorat avait justifié la situation actuelle par le fait que c'était l'application de dispositifs nationaux, et que, à ce titre, il ne pouvait rien faire.

- **Force Ouvrière** : le syndicat demande la finalisation de l'ensemble des contrats
- **UNSA** : « le rectorat dénie les conditions de fonctionnement des établissements » et de dénoncer « l'absence de formation des personnels précaires » par l'Etat.
- **SAFPT** : « comment peut-on s'inscrire dans le développement de La Réunion, alors que, aujourd'hui, certains d'entre nous ne peuvent plus exercer leurs fonctions » ?
- **SAIPER** : « nous resterons solidaires des précaires jusqu'au bout »
- **SNALC** : il est possible d'utiliser le CUI (contrat unique d'insertion) (destiné à remplacer les emplois dits aidés – ndlr).
- **CFTC** : « on ne peut pas accepter que l'on remplace la précarité par la précarité ».
- **SNES** : « nous n'accepterons pas cette situation, et s'il le faut, nous lancerons un appel à la grève à la rentrée de janvier ».
- **SNPTEN (les chefs d'établissements)** : « nous sommes extrêmement inquiets pour le bon fonctionnement de nos établissements. Les chefs d'établissements expliquent qu'ils ne peuvent faire qu'avec les moyens que l'Etat leur donne, et qu'ils doivent, en outre, respecter les ordres qui viennent de l'Etat (suppression de poste et ordre de procéder au licenciement du personnel en activité pour embaucher de nouvelles personnes, en contrat de 6 mois- ndlr).
- **IDEN** : c'est le même sentiment : soutien au personnel menacé de licenciement et inquiétude sur le fonctionnement des établissements scolaires.
- **FCPE (parents d'élèves)** : « où est l'intérêt de l'enfant ? » « on ne peut pas considérer l'académie de La Réunion comme n'importe quelle académie de métropole ». « Veut-on que l'élève réunionnais réussisse ? ».
- **PEEP** : cette fédération de parents d'élèves souhaite qu'une solution soit trouvée rapidement.
- **CESR (conseil économique et social de La Réunion)** : le soutien à toutes les personnes menacées de licenciement. « à travers ces personnes, c'est toute la question de la précarité dans la fonction publique qui est posée ».
- **Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement (CCEE)** : un soutien total aux personnes menacées de licenciements ; le rappel de l'importance d'une éducation de qualité pour La Réunion

## Bataille symbolique

Après ce tour de table, le Président Vergès soulignait que « cette bataille devient symbolique, elle est le symbole de la lutte contre la précarité » notamment dans la fonction publique et aujourd'hui, plus précisément celle de l'Education nationale. Et de poursuivre : « il nous faut à tout prix éviter les ruptures de contrat, nous devons trouver très rapidement une solution provisoire, pour qu'il n'y ait aucun licenciement. Mais nous devons, dans le même temps, ouvrir la concertation », (mais si cette concertation doit être « forcée ») avec ceux qui ont la responsabilité de la situation : l'Etat. Une concertation qui permettra de sortir alors du provisoire pour trouver une solution définitive, préservant les intérêts de celles et ceux qui pendant des années, se sont impliqués dans leur travail, et prenant en compte les besoins croissants de La Réunion en personnel (ouverture de nouveaux lycées). Le Président Vergès est clair : « il nous faut faire vite : la Région s'engage à s'adresser à l'échelon supérieur pour faire entendre la voix de La Réunion, tout en « continuant à interpeller les autres collectivités ».

Les participants ont ensuite approuvé [une résolution](#) qui sera envoyée au gouvernement.